

Procès-verbal N° 07 de la séance du Conseil Intercommunal du 26 septembre 2023

Présents : Voir liste de présence annexée
Présidence : Markus Mooser, Bretigny
Secrétaire : Nathalie Lüthi
Lieu : Salle de musique du collège de la Combe - Cugy
Début : 20h00

1. Accueil et Ordre du jour

M. Markus Mooser ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres ainsi qu'à M. Bertrand Fahrni, Directeur de l'ASICE, qui prend la parole pour se présenter rapidement.

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour pour ce soir est le suivant, il est accepté à l'unanimité :

1. Accueil
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Appel / Assermentation
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2023
5. Informations du Comité de Direction
6. Préavis N° 11/2023 – Panneaux photovoltaïques
7. Préavis N° 12/2023 – Budget scolaire 2024
8. Préavis N° 13/2023 – Budget parascolaire 2024
9. Informations de la Directrice de l'établissement scolaire
10. Divers et propositions individuelles
11. Dates des prochaines séances du Conseil intercommunal

3. Appel / Assermentation

Selon la liste de présence en annexe, 17 membres sont présents et 3 sont excusés, dont 2 remplacés par leur suppléant.

Sont également présents les 5 membres du Comité de Direction de l'ASICE, Madame Virginie Dorthe, Directrice de l'établissement, ainsi que le suppléant de Bretigny qui doit être assermenté en même temps que les nouveaux membres.

M. Markus Mooser procède en premier à l'assermentation de Mme Sandra Hulaas qui rejoint le CODIR en remplacement de M. Dider Beuchat, démissionnaire.

Ensuite, il procède à l'assermentation des nouveaux conseillers, à savoir :

- Mme Mireille Maniakine, conseillère pour Bretigny en remplacement de Mme Seema Ney, démissionnaire
- M. Julien Altmann, conseiller pour Bretigny qui remplace Mme Dorothee Lebègue, démissionnaire
- M. Sébastien Blatti, conseiller suppléant pour Bretigny, en remplacement de Mme Audrey Jaggi qui est titularisée
- M. Lucien Laperrière, municipal de Morrens et conseiller, en remplacement de Mme Hulaas qui est nommée membre du CODIR.

M. Markus Mooser explique que les suppléants sont assermentés pour pouvoir recevoir les documents relatifs aux séances, documents qu'ils recevront désormais, qu'ils soient présents ou non. Il rappelle aux conseillers qu'en cas d'absence, il est de leur responsabilité et non de la secrétaire du conseil d'organiser leur remplacement par son suppléant.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2023

Le procès-verbal du 29 mars 2023 est accepté à l'unanimité moins deux voix. (nouveaux conseillers n'ayant pas assisté à la dite séance)

5. Informations du Comité de Direction

La parole est donnée à Mme Frédérique Roth qui nous informe que d'une manière générale, la rentrée scolaire 2023 s'est bien passée. Au niveau des effectifs, on observe une baisse de 62 élèves, mais avec les projections sur 2024, ce nombre devrait se stabiliser.

Concernant les transports scolaires : le contrat avec CarPostal arrivant à échéance à fin juillet 2024, il est prévu de lancer un appel d'offre, dont la publication devrait intervenir au plus tard début 2024.

Concernant les courses effectuées pendant le temps scolaire, le CODIR a pris la décision de valider une offre forfaitaire de 25'500.- CHF pour l'année scolaire 2023-2024.

A noter que pour les déplacements à l'intérieur des territoires communaux, les pédibus ont été pérennisés. Des optimisations pour éviter les allers-retours inutiles sont à l'étude, en collaboration avec l'UAPE et les parents.

Concernant la répartition des coûts de l'ASICE, qui se fait actuellement sur le seul critère du nombre d'élèves par commune, le CODIR réfléchit à une nouvelle clé de répartition basée à 50% sur le nombre d'élèves et à 50% sur le nombre d'habitants, comme cela est pratiqué par un grand nombre d'associations scolaires intercommunales vaudoises.

Un changement des statuts de l'ASICE étant nécessaire pour modifier cette clé de répartition, celle-ci n'interviendra pas dans le budget 2024. Le changement des statuts sera soumis au conseil en parallèle au budget 2025 suivant le format MCH2. Le processus nécessitera également l'aval des communes ainsi que de l'Etat de Vaud.

La parole est ensuite donnée à M. Jean-François Thuillard qui nous informe que la phase d'avant-projet de l'extension du collège de la Combe est maintenant terminée. Le projet poursuit son développement entre la commune de Cugy, propriétaire du terrain, et l'ASICE qui vont formaliser un accord écrit de collaboration.

Le détail de ces informations se trouve en annexe de ce PV.

6. Préavis N° 11/2023 – Panneaux photovoltaïques

La parole est donnée au rapporteur de la Commission de Gestion, M. Laurent Tribolet qui rappelle la composition de la commission et nous donne lecture du rapport envoyé au préalable aux membres du conseil.

M. Laurent Tribolet rappelle que ce préavis fait suite au contexte international et aux réflexions liées à la pénurie électrique qui ont conduit le CODIR à revoir la stratégie en approvisionnement énergétique du Collège.

La solution choisie est l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège (qui s'y prête particulièrement bien), afin d'aller vers l'autonomie énergétique.

Le coût total du préavis s'élève à 272'000.- CHF et une subvention fédérale de l'ordre de 42'500.- CHF pourra être obtenue a posteriori.

En misant sur un achat du courant excédentaire par la Romande Energie au tarif de 25 cts/KWh et de 12 cts/KWh pour la reprise (approche conservatrice), un retour sur investissement sur 9 ans est escompté. Les travaux seront amortis sur une durée de 30 ans. Les charges annuelles moyennes estimées sont de 13'283.- CHF

La Cogest recommande au CODIR de respecter la loi sur les marchés publics pour la recherche de l'entreprise qui fournira et installera les panneaux solaires.

Elle est convaincue à l'unanimité de l'opportunité de ce projet et de sa viabilité financière, et propose d'accepter le préavis N° 11/2023.

La parole est ensuite donnée à Mme Sylvie Leuthold pour la commission Ad Hoc. Elle nous rappelle la composition de la commission et nous donne lecture du rapport qui a été envoyé au préalable aux membres du conseil.

Les réponses obtenues aux questions posées lors de la séance de présentation ont été claires et précises et amènent la commission Ad Hoc à conclure que l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de la Combe a une réelle valeur ajoutée (garantir des coûts plus bas sur le long terme, donner l'exemple en matière de consommation énergétique par une production locale). Le choix d'en devenir acquéreur semble préférable quant à la rentabilité estimée du projet.

En complément, la commission souhaite encourager la possibilité de développer des aspects didactiques permettant aux élèves de mieux comprendre les enjeux énergétiques.

La commission suggère toutefois que la question du contrat avec la Romande Energie soit clarifiée en amont et que les aspects liés à la maintenance / garantie soient bien identifiés et décrits dès l'appel d'offre.

En conclusion, la commission Ad Hoc recommande au Conseil intercommunal de l'ASICE d'accepter le préavis N°11/2023 tel que présenté.

M. François Verrier demande si nous sommes toujours considérés comme gros consommateur (100'000 KW) vu que l'on consomme un peu moins ces dernières années.

M. Jean-François Thuillard lui répond qu'une fois que l'on est déclaré gros consommateur, ce statut ne change pas même si l'on consomme moins, on reste donc soumis aux inconvénients du marché libre.

M. Jean-Pierre Sterchi se demande quelle serait l'économie si les panneaux appartenaient à la Romande Energie et qu'on ne les finançait pas.

M. Jean-François Thuillard lui répond qu'il n'y pas eu de comparatif puisque la stratégie était de ne pas être dépendant d'un quelconque contractant. Ainsi, on connaît les coûts de notre autoproduction.

M. Jean-Pierre Sterchi souligne que l'autoconsommation est estimée à 25% de la production, ce qui n'est pas très élevé. Serait-il possible de raccorder d'autres bâtiments à cette installation par la suite ?

M. Jean-François Thuillard confirme que ce sera possible, il serait envisageable de vendre à la commune de Cugy à un prix réduit.

Le préavis N° 11/2023 visant à accorder au CODIR de l'ASICE :

- Un crédit d'investissement de 272'000.- CHF (deux cent septante-deux mille francs suisses) pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de la Combe à Cugy, en considérant une subvention de 42'470.- CHF.
 - De financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement bancaire de son choix, aux meilleures conditions du moment.
 - D'amortir les investissements sur une période de 30 ans.
- est accepté à l'unanimité.

7. Préavis N° 12/2023 – Budget scolaire 2024

La parole est donnée au rapporteur de la Commission de Gestion, M. Laurent Tribolet qui rappelle la composition de la commission et nous donne lecture du rapport envoyé au préalable aux membres du conseil.

Lors de la séance de présentation, la Cogest a posé toutes les questions qu'elle voulait et apprécié la qualité des réponses.

A noter que le budget 2024 est le dernier à être établi selon la norme MCH1. Dès 2025, le budget sera établi selon la norme MCH2. Par conséquent, il n'y aura, à l'avenir, qu'un seul préavis pour le budget scolaire et parascolaire. La Cogest recommande au CODIR de retransmettre si possible 2 budgets séparés afin de comparer plus facilement les exercices 2024 et 2025.

Le budget scolaire 2024 s'élève à 5'141'005.- CHF, soit une augmentation de +0,6 %.

Le coût par élève augmente de +6,8% à cause de la baisse du nombre d'élèves d'une part, et de l'incompressibilité des coûts de l'ASICE d'autre part. La marge de manœuvre du CODIR est donc réduite.

Concernant les principales modifications du budget, on note le salaire du nouveau directeur, la location des infrastructures sportives (patinoire de Froideville), les activités extrascolaires, la charge de remboursement communes dentiste, les frais d'électricité, l'offre pour remplacement du contrat avec CarPostal.

Pour 2025, la Cogest recommande au CODIR de revoir le mode de calcul pour les locations et les coûts d'entretien des locaux qui devraient être remboursés aux communes partenaires. Toutefois, le CODIR devra évaluer les risques de ce mode de calcul qui induit que les communes devraient avoir planifié à l'avance les travaux d'entretien.

Enfin, la Cogest salue les efforts du CODIR pour contenir l'augmentation des coûts tout en maintenant des prestations de qualité, et recommande d'adopter le budget scolaire tel que présenté dans le préavis N°12/2023.

M. Markus Mooser passe ensuite en revue le budget page par page.

M. Jean-Pierre Sterchi remarque que les effectifs sont à la baisse de 62 élèves, ce qui correspond à environ 3 salles de classes. Si cette baisse continue, compromet-elle les projets à court/ moyen terme ? A-t-on une tendance des effectifs à venir des 1-4P qui nous permettrait d'analyser cette tendance d'autant que les communes concernées sont en zones réservées ?

Mme Frédérique Roth lui répond que les projets actuels correspondent à une vision sur 15 ans et répondent à un besoin actuel. Malgré la baisse globale de la population des communes en raison notamment du statut de zone réservée, les projets actuels ne sont pas remis en cause. Selon les projections, la future volée 2024 de 1P est de 100 élèves et d'environ 80 pour 2025, alors qu'ils ne sont que 75 cette année.

L'écart de cette année s'explique par une petite volée de 1P et une grosse volée de 11^{ème} qui a quitté l'établissement. Par ailleurs, en réponse au rapport de la Cogest, elle confirme que les comptes 2024 seront fournis en MCH2, et qu'il y aura effectivement un travail de mise à jour des tarifs de location et d'entretien des bâtiments dans le cadre du budget 2025.

M. Jean-François Thuillard précise qu'à Froideville, on constate un vieillissement de la population ; on vend moins de maisons, donc moins de jeunes familles qui viennent s'installer.

M. Thierry Amy souligne que les analyses sur la région lausannoise montrent une pénurie de 14'000 logements. Par ailleurs, Cugy est la seule commune avec une possibilité d'extension, il est donc probable qu'il y ait 1'000 habitants en plus dans les 15 prochaines années. Il faut donc que l'ASICE anticipe et ne soit pas réactive car il y aura forcément une augmentation de la population à venir. Il rappelle en ce sens l'anticipation de la Commune de Cugy avec sa zone de développement destinée à terme à accueillir des infrastructures scolaires et sportives.

M. Markus Mooser clos le débat et met au vote le préavis N° 12/2023 concernant le budget scolaire. Ce préavis est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

8. Préavis N° 13/2023 – Budget parascolaire 2024

La parole est donnée au rapporteur de la Commission de Gestion, M. Laurent Tribolet qui rappelle la composition de la commission et nous donne lecture du rapport envoyé au préalable aux membres du conseil.

Lors de la séance de présentation, la Cogest a posé toutes les questions qu'elle voulait et apprécié la qualité des réponses. Elle émet la même recommandation concernant le changement de plan comptable selon la norme MCH2.

Le budget parascolaire s'élève à 428'900.- CHF, soit une légère augmentation de +1.1%

Le coût par élève augmente de +13,2%, à cause de la baisse du nombre d'élèves d'une part, et de l'incompressibilité des coûts de l'ASICE d'autre part. La marge de manœuvre du CODIR est donc réduite.

Concernant les principales modifications du budget, on note le loyer et l'entretien du foyer du collège de Froideville, les frais de fournitures des repas non répercutés sur le prix des repas, l'achat du logiciel « Ma Cantine » permettant aux parents d'inscrire leur enfant.

La Cogest salue les efforts du CODIR pour contenir l'augmentation des coûts tout en maintenant des prestations de qualité et recommande d'adopter le budget parascolaire tel que présenté dans le préavis N° 13/2023.

M. Markus Mooser passe ensuite le budget page par page.

M. Jean-Pierre Sterchi demande à préciser le texte page 1 concernant l'accueil parascolaire. Il est mentionné dans le budget l'accueil des 1-6P (UAPE) qui est fourni par l'EFAJE et ne devrait pas être mentionné car il ne rentre pas dans les comptes de l'ASICE.

Mme Frédérique Roth confirme que c'est bien le sens de la phrase, et que puisque cela porte à confusion, cette partie du texte va être reformulée.

M. Jean-Pierre Sterchi souligne qu'on enregistre une baisse du nombre d'élèves de 10% mais aussi une baisse des coûts de la cantine de 30% par rapport au budget 2023. A-t-on observé une baisse de la fréquentation de la cantine qui justifierait que l'on ait adapté le budget 2024 dans ce sens ?

Mme Frédérique Roth lui répond que la différence provient de la méthode de calcul utilisée pour le budget 2024. On n'adapte plus le budget précédent mais on se base sur des statistiques des consommations sur 3 ans avec une projection sur les effectifs actuels.

Mme Pascale Brouze a été informée que la responsable d'équipe de l'accueil parascolaire va faire un CAS en gestion d'équipe, elle interroge sur les arrangements financiers (redevance) discuté avec l'ASICE.

Mme Frédérique Roth lui répond qu'effectivement après le départ du précédent responsable d'équipe, il a été proposé à cette personne de se former. L'ASICE prend en charge les coûts de la formation CAS et en contrepartie, cette personne s'engage à rembourser les coûts de cette formation si elle quitte son poste avant un certain délai (3 ou 5 ans).

M. Markus Mooser clos le débat et met au vote le préavis N° 13/2023 concernant le budget parascolaire. Ce préavis est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

9. Informations de la Directrice de l'établissement scolaire

La parole est donnée à Mme Virginie Dorthe qui nous informe que la rentrée s'est bien passée.

Toutefois, elle aimerait sensibiliser les conseillers sur la problématique de la baisse d'élèves pour l'établissement. En effet, malgré cette baisse, les besoins en locaux perdurent, et ce, pour l'organisation de nombreux groupes (notamment pour ceux qui ont des besoins particuliers).

De même, si la diminution des frais de transports, et d'une manière globale du coût par élève est une bonne chose pour l'ASICE, ce n'est pas forcément le cas pour l'établissement dont les objectifs pédagogiques sont souvent contraires à la réduction des coûts.

Cette année le budget de l'établissement est en déficit, et cette situation n'est pas tenable à long terme.

Il en résulte quelques tensions entre l'ASICE et la direction de l'établissement car les objectifs de chacun ne sont pas les mêmes.

La fluctuation permanente du nombre d'élèves pose aussi problème à l'école pour la composition des classes. Il faut savoir qu'une classe n'est pas rentable à moins de 18 élèves.

Finalement, il faut raisonner en termes de besoins et non en termes de nombre d'élèves. Elle invite donc le conseil à ne pas remettre en question les projets.

A noter enfin que l'ASICE qui n'avait plus de locaux, a récupéré une salle de classe de 80m² qui aurait pu servir à un groupe d'élèves. Il y a d'autres exemples comme cela et ce n'est pas facile d'organiser l'ensemble des périodes de cours en tenant compte de toutes contraintes (transport, disponibilité des salles, équilibrage des périodes, etc...)

Mme Sylvie Leuthold fait remarquer qu'on entend beaucoup de négatif dans ce discours alors que la problématique de la baisse d'élèves pourrait être traitée de manière positive comme une opportunité pour fournir un enseignement de meilleure qualité, et pour utiliser mieux les locaux. On pourrait profiter de cette période pour envisager et soulever des points concrets d'amélioration.

Mme Virginie Dorthe lui répond que les besoins sont exprimés et connus par l'ASICE qui est d'ailleurs en phase avec ça. Elle précise que son propos était de soulever l'importance de continuer sur les projets et d'anticiper malgré la baisse des élèves. Car si l'on n'anticipe pas, la difficulté sera augmentée quand la hausse du nombre d'élèves interviendra. Elle précise qu'il y a des super projets et un joli cadre de travail dans l'établissement mais que cela ne doit pas empêcher de mettre le doigt sur les zones de vulnérabilité et les nécessités de l'établissement.

M. Markus Mooser résume la discussion en soulignant qu'il y a 2 facteurs : le nombre d'élèves d'une part et les exigences cantonales d'autre part (qui sont parfois moins comprises des communes), et que l'établissement doit jongler entre les deux.

M. Laurent Tribolet prend la parole pour remercier le CODIR d'avoir pris ses responsabilités. Pour rappel, le conseil extraordinaire du 11 janvier a voté à l'unanimité un préavis relatif à l'étude de l'extension du collège, dont on nous a rapporté en début de séance l'état d'avancement des travaux. Il a donc un peu de peine à entendre que tout est tourné au noir quand le CODIR et le conseil ont pris leur responsabilité pour donner les moyens à l'établissement ; il faut donc être patient.

Mme Virginie Dorthe lui répond que la situation n'est pas dépeinte en noir, et profite pour remercier également l'ASICE pour son travail. Elle précise toutefois que son propos visait à montrer la réalité, afin que cette réalité soit comprise pour que le conseil puisse être réaliste sur la situation quand il la rapporte aux communes. Il est notamment important de pouvoir expliquer qu'une école nécessite de plus en plus de moyens.

M. Thierry Amy répond à Mme Virginie Dorthe que son message a bien été compris. Il rappelle qu'entre l'expression du besoin et sa réalisation, le délai peut être de 15 ans. C'est trop long mais c'est une réalité. S'agissant de l'extension du Collège de La Combe, il rappelle que le projet existe et qu'il s'agit à présent de le financer. Des discussions sont en cours en ce sens. Il rappelle qu'au niveau communal, Cugy dans le cadre de la révision de son PACom, mène une réflexion sur 20 ans, afin d'anticiper les besoins notamment scolaires. Une zone de développement est ainsi planifiée pour accueillir un programme sportif et scolaire dans une vision de centralisation de l'enseignement. Selon lui, cette thématique doit revenir dans les discussions car il est illusoire d'envisager disposer de petits collèges dans chaque localité. Cugy a anticipé cette vision de regroupement avec la mise à disposition de terrain à Cugy pour des infrastructures financées par l'ASICE.

M. Laurent Tribolet reprend la parole pour remercier la commune de Cugy pour les 3.750.- MCHF alloués pour l'achat d'une parcelle afin de supporter les projets d'extension de la commune.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Frédérique Roth nous informe que le Conseil d'Etablissement (CET), en partenariat avec l'Association des parents d'élèves (APE Haut-Talent), organise une soirée sur l'hyper connectivité le 1^{er} novembre à 20h au collège de La Combe, en présence de Monsieur Niels Weber.

Mme Virginie Dorthe précise qu'il y aura également une intervention à l'école sur ce sujet pour les élèves.

M. Markus Mooser informe le conseil que M. Patrick Kucera a donné sa démission aujourd'hui. La commune de Cugy doit donc élire un suppléant comme titulaire et éventuellement nommer un nouveau suppléant. L'information est à transmettre au bureau du législatif communal.

Enfin, il rappelle que la séance est enregistrée afin de faciliter la prise du PV. L'enregistrement est supprimé dès que le PV est approuvé par le conseil.

11. Dates des prochaines séances du Conseil intercommunal

Pour mémoire le prochain conseil aura lieu le jeudi 7 décembre 2023. Les dates pour 2024 ne sont pas encore fixées, elles seront communiquées lors du prochain conseil

La séance est levée à 21h30

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président :

La secrétaire :

M. Mooser

N.Lüthi

Annexes :

- Liste des présences
- Informations du CODIR